

Fiche 25

Dans les exploitations d'élevage, la délégation des travaux des cultures est un moyen pour se dégager du temps, et surtout pour réduire les pointes de travail. Ceci permet alors de se consacrer pleinement au suivi du troupeau, et aussi de limiter les investissements en matériel.

Faire face à des surcharges de travail saisonniers

Le travail autour des productions végétales se caractérise par le côté saisonnier et par la grande dépendance vis-à-vis du climat. Il existe notamment des périodes sensibles : les pointes de travail du printemps, la moisson et les travaux d'automne. Faire réaliser le maximum de travaux de la plaine par un prestataire extérieur permet d'effacer les pointes de travail. La réduction du temps de travail est donc le premier intérêt de cette pratique, mais l'intérêt va bien au delà. En effet, la suppression des pointes de travail au printemps et à l'automne, dégage du temps pour le suivi du troupeau à des moments où il y en a fortement besoin : vêlages, tarissement, élevage des veaux, suivi de la reproduction...

Déléguer fait gagner au moins 3 à 4 heures par hectare...

Pour cultiver, du semis à la récolte, 1 ha de céréales, de maïs, de betteraves, de lin, il faut en moyenne entre 7 et 8 h. Ce temps peut être sensiblement augmenté dans le cas d'un parcellaire très morcelé pour atteindre, voire dépasser, 10 h. Généralement, l'agriculteur réalise lui-même les trois quarts des travaux pour le travail du sol, les semis, la fertilisation et les traitements. Le reste est souvent effectué par l'entreprise et en CUMA. Il s'agit essentiellement de la récolte avec le concours plus ou moins important de l'entraide.

Le recours à des tiers pour le travail du sol, les semis et les épandages de fumiers et lisiers permet de gagner 3 à 4 heures par hectare. Pour une exploitation de 100 ha produisant 360 000 litres de lait avec 48 vaches et 65 ha de cultures de vente, cela peut représenter entre 230 et 310 heures par an. Le recours à du matériel performant est l'assurance d'un travail fait à l'heure et en bonnes conditions.

... et réduit les dépenses de mécanisation

Faire faire son travail en plaine représente un coût supplémentaire. Celui-ci sera compensé par la baisse des frais de mécanisation (carburants, lubrifiants, entretien) à condition d'adapter le parc matériel aux stricts besoins restants. En outre, pour faire face aux pointes de travail, la tentation est grande de s'équiper en conséquence. Ceci se traduit par des niveaux d'endettement qui peuvent être difficiles à supporter et mettre en péril la santé économique de l'exploitation.

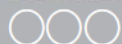
Même si le travail est délégué, l'exploitant reste maître de ses cultures.

Cette solution sera d'autant plus facile à mettre en œuvre si l'éleveur n'est pas trop attaché à l'atelier cultures et au parc matériel. Choisir de déléguer ne revient pas à se désintéresser de la conduite des cultures. L'agriculteur reste maître d'œuvre et décide des itinéraires techniques à mettre en place.

AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL



DIMINUER L'ASTREINTE



RÉDUIRE LE VOLUME
DE TRAVAIL



ALLÉGER LES POINTES
DE TRAVAIL



PLUS DE TEMPS LIBRE



SÉCURISER,
LA MAIN-D'ŒUVRE



Chez Colette et Jean-Marc Fournier, déléguer les travaux des cultures, une stratégie bien assumée

Pourquoi avez-vous choisi cette stratégie ?

«Au moment du départ en retraite de mon père en 1995, la question de la charge de travail s'est posée. Nous avons choisi de nous consacrer à fond à l'élevage laitier et donc de faire faire la quasi totalité du travail de plaine. Les labours, les préparations du sol, les semis, les récoltes (moisson, ensilage de maïs, y compris le transport du champ au silo), le pressage de paille, le transport et l'épandage des fumiers ainsi que la taille de 1500 m de haies sont réalisées par une entreprise de travaux agricoles. Il ne me reste plus que les traitements phytosanitaires et les apports d'engrais azotés.»

Y'a-t-il des points particuliers à respecter ?

«J'insisterais d'abord sur les bonnes relations qu'il faut instaurer et entretenir avec l'entrepreneur de travaux agricoles. Dans mon cas, il n'y a pas de contrat spécifique, et c'est avant tout la confiance entre les partenaires qui prime. Déléguer les travaux des champs à l'extérieur ne signifie pas se désintéresser des cultures. Bien au contraire, je demeure très attaché au suivi des cultures : choix des variétés, date de semis, raisonnement de la fertilisation, choix des traitements phytosanitaires.»

Quels sont les intérêts que vous y voyez ?

«La délégation des travaux des champs a permis de limiter le parc matériel. L'intérêt économique dépend pour une grande part de la réduction des investissements en matériel. Finalement, ce que je paye à l'entreprise qui fait les travaux, je ne le paye pas en remboursement d'emprunt pour du matériel, et le temps gagné permet de se consacrer pleinement à l'élevage mais aussi à la formation, l'information et la prise de responsabilités extérieures. Enfin, nous apprécions qu'il y ait moins de travail pendant les week-ends et que les travaux de nuit soient moins fréquents.»

Y'a-t-il des freins à cette façon de faire ?

«Déléguer nos travaux se traduit par le fait qu'il n'y a plus, ou presque plus, de matériel sur l'exploitation. Psychologiquement, cela peut être difficile à vivre vis-à-vis du regard des autres. J'estime même que cela peut être une forme de marginalisation mais cela ne m'affecte pas particulièrement. Toutefois, la bonne ambiance conviviale des chantiers en entraide avec d'autres agriculteurs pourrait manquer un peu à certains ! Par ailleurs, je regrette le peu de références existantes sur ce type d'organisation du travail pour pouvoir se comparer à d'autres.»

GAIN ÉCONOMIQUE DE LA DÉLÉGATION DU CHANTIER

Une étude réalisée par CER France Somme chez Jean-Marc FOURNIER fait état d'un gain de 14 700 €/an ou 152 € par hectare. Si le matériel nécessaire à l'ensemble de l'exploitation était détenu en propre, le coût annuel estimé serait de 53 200 € (carburant, lubrifiant, entretien, travaux par tiers, amortissement) auquel il faut ajouter un besoin de 1 500 heures de main-d'œuvre environ. Après la délégation des travaux de plaine, on constate un coût moyen annuel de 48 900 € avec 700 heures de main-d'œuvre correspondant principalement à la distribution des fourrages. Le gain est donc de 14 700 € au total en prenant en compte la main-d'œuvre économisée.

L'EXPLOITATION :

- ▶ Exploitation individuelle à Béthencourt-sur-Mer (80)
- ▶ Main-d'œuvre : 1 couple et un apprenti
- ▶ SAI 97 ha, prairies 24 ha, maïs 45 ha, céréales 28 ha
- ▶ 560 000 l de lait, 75 vaches

DES CONTACTS POUR ALLER PLUS LOIN...

Philippe SELLIER CA 80
Téléphone : 03 22 33 69 80

Mathieu DAULLÉ CA 02
Téléphone : 03 23 22 50 33

Denis CAPRONNIER CA 60
Téléphone : 03 44 11 45 08

RÉDACTEURS DE LA FICHE :
Rémy HANNEQUIN (CA 80)